

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IRISEA ENVIRONNEMENT

Code ISIN FR0014003JX1

FIA soumis au droit français - Fonds d'investissement à vocation générale

Société de gestion : Natixis Investment Managers International – Groupe BPCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Capital non garanti

L'investisseur supportera une perte en capital à hauteur de la baisse de l'Indice, si l'Indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 5% NR⁽¹⁾ enregistré, le 14 décembre 2029, une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.

L'utilisation de l'Indice EURONEXT® CDP ENVIRONNEMENT EUROZONE EW DECREMENT 5% NR⁽¹⁾ ne préjuge pas d'un quelconque impact de ce Fonds sur l'Environnement.

L'objectif de gestion du Fonds est de permettre à l'investisseur, détenteur de part du Fonds le 16 décembre 2021, d'obtenir exactement, soit :

Le 21-12-2023, son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 8,5%** si le **15-12-2023**, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **4,13%**); **sinon**

Le 19-12-2024, son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 12,75%** si le **13-12-2024**, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **4,07%**); **sinon**

Le 18-12-2025, son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 17%** si le **12-12-2025**, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **4%**); **sinon**

Le 17-12-2026, son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 21,25%** si le **11-12-2026**, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **3,93%**); **sinon**

Le 16-12-2027, son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 25,5%** si le **10-12-2027**, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **3,86%**); **sinon**

Le 21-12-2028, son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 29,75%** si le **15-12-2028**, l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **3,78%**); **sinon**

Le 20-12-2029 :

■ son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **diminué** de la totalité de la baisse de l'Indice si le **14-12-2029**, l'Indice **a baissé de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial. **Le porteur subit dans ce cas une perte en capital supérieure à 40%**; **ou**

■ son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, si le **14-12-2029**, l'Indice **a baissé de plus de 10% sans baisser de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial.

■ son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré d'un Gain de 34%**, si le **14-12-2029**, l'Indice **n'a pas baissé de plus de 10%** par rapport à son Niveau Initial (soit un TRA de **3,72%**).

Pendant la période de commercialisation⁽³⁾, l'objectif de gestion du Fonds est de maintenir la Valeur Liquidative au niveau de la Valeur Liquidative d'Origine.

⁽¹⁾ **Indice** boursier regroupant les 50 sociétés (équipondérées) ayant le score environnemental le plus élevé parmi les 200 plus importantes capitalisations boursières de la zone Euro. (Dividendes nets réinvestis diminué d'un taux forfaitaire de 5% par an).

⁽²⁾ **Investissement initial** est égal au nombre de parts souscrites par l'investisseur multiplié par la **Valeur Liquidative de Référence** qui correspond à la plus haute des Valeurs Liquidatives calculées du 22-07-2021 au 16-12-2021.

⁽³⁾ **Période de commercialisation** période pendant laquelle les investisseurs peuvent souscrire, elle s'achève 15 décembre 2021 à 12h30.

⁽⁴⁾ **L'échéance de la formule** correspond soit à l'une des dates d'échéance anticipée les 21-12-2023, 19-12-2024, 18-12-2025, 17-12-2026, 16-12-2027 et le 21-12-2028 soit à la date d'échéance maximum le 20-12-2029.

Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés les 16, 17 et 20-12-2021. Il est égal à 1044,08 dans les exemples ci-après.

Le Niveau de l'Indice aux Dates de Constatations Intermédiaires est le niveau de clôture de l'Indice publié les 15-12-2023, 13-12-2024, 12-12-2025, 11-12-2026, 10-12-2027 et le 15-12-2028.

Valeur Liquidative d'Origine : 1000 euros
TRA : taux de rendement annualisé

Ce Fonds relève de la classification AMF "Fonds à formule", il ne convient donc pas aux investisseurs qui prévoient d'obtenir le remboursement de leur investissement avant l'échéance de la formule⁽⁴⁾. En effet, en cas de demande de remboursement avant l'échéance de la formule, le prix qui sera proposé sera fonction des paramètres de marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur peut cependant, demander le remboursement de ses parts chaque semaine, le mercredi avant 12h30, sa demande sera prise en compte dès le lendemain. Des frais de sortie, de 4% maximum seront alors appliqués. Les parts de ce Fonds sont des parts de capitalisation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé



Ce niveau représente le risque associé à la formule du Fonds qui est indexée à l'Indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 5% NR. Ce calcul de risque est effectué sur des simulations historiques passées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds dépend également de la date à laquelle l'investisseur demandera le rachat de ses parts.

■ Ainsi, un rachat effectué avant l'échéance de la formule⁽⁴⁾ peut être associé à un niveau de risque plus élevé puisque l'investisseur peut subir une perte en capital non mesurable a priori.

■ Le Fonds bénéficie d'une protection en capital, hors frais d'entrée, sous réserve que l'Indice ne baisse pas aux Dates de Constatations Intermédiaires ou ne baisse pas de plus de 40% à la Date de Constatation Finale et que l'investisseur conserve son placement jusqu'à l'échéance de la formule⁽⁴⁾

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FONDS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

■ Néant.

AVANTAGES

■ L'investisseur bénéficie à l'échéance maximum d'une garantie de son investissement initial si l'Indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

■ L'investisseur bénéficie aux Dates de Constatation d'une garantie de son investissement initial⁽²⁾ si l'Indice n'a pas baissé de plus de 10% par rapport à son niveau Initial.

■ L'investisseur pourra bénéficier d'un Gain fixe et prédéterminé, qui pourra être supérieur à la hausse de l'Indice, si cet Indice ne baisse pas de plus de 10% à l'une des Dates de Constatation.

■ Dans le cas d'une hausse de l'Indice supérieure aux Gains prédéterminés (8,5 %, 12,75 %, 17 %, 21,25 %, 25,5 %, 29,75 %, 34 % selon l'année) l'investisseur ne bénéficiera pas de la performance réelle de l'Indice puisque l'investisseur ne bénéficiera que du Gain fixe et prédéterminé qui sera inférieur à la performance réelle de l'Indice.

■ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement.

■ L'investisseur doit conserver son investissement jusqu'à l'échéance⁽⁴⁾ pour bénéficier de la formule.

■ L'investisseur ne profite pas des dividendes des actions qui entrent dans la composition de l'Indice car même s'ils sont réinvestis, l'équivalent de 5% de dividendes seront déduits chaque année.

■ La performance de l'Indice sera impactée négativement dans les cas où, le montant des dividendes réinvestis serait inférieur à 5%.

■ L'investisseur peut subir une perte en capital dans le cas où l'Indice baisse de plus de 40% le 14-12-2029. Si l'Indice baissait de 100%, la perte représenterait la totalité du capital investi.

INCONVENIENTS

SCENARIOS DE PERFORMANCE

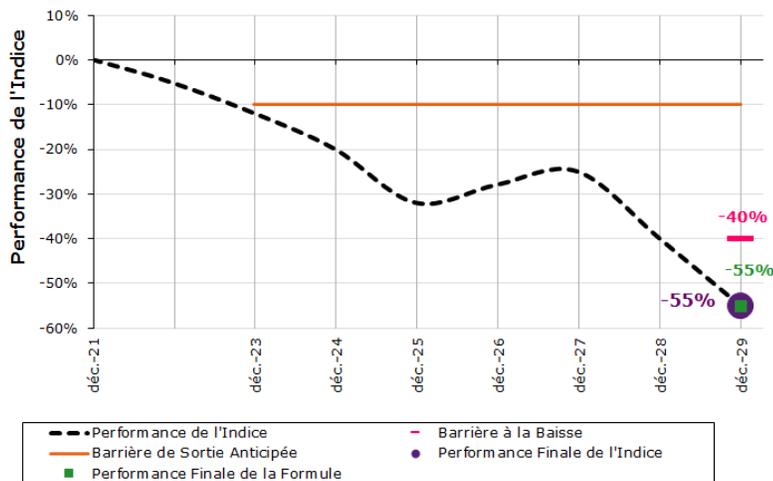
De nombreux montants de remboursement sont envisageables selon l'évolution de l'Indice Euronext® CDP Environment Eurozone EW Decrement 5% NR. Les 3 scénarios de performance présentés ci-après permettent d'illustrer la formule mais ne constituent pas une indication certaine des performances futures. Ces différents scénarios ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

CONDITION D'ECHEANCE ANTICIPEE NON REALISEE

Scénario défavorable

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
'16,17 et 20 décembre 2021	1044.08	
15 décembre 2023	918.79	-12%, l'indice est en baisse => la formule continue
13 décembre 2024	835.26	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
12 décembre 2025	709.97	-32%, l'indice est en baisse => la formule continue
11 décembre 2026	751.74	-28%, l'indice est en baisse => la formule continue
10 décembre 2027	783.06	-25%, l'indice est en baisse => la formule continue
15 décembre 2028	626.45	-40%, l'indice est en baisse => la formule continue
14 décembre 2029	469.84	-55%

=> Performance de la Formule = -55% (soit un TRA de -9.49%)



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice à toutes les Dates de Constatation Intermédiaires a baissé de plus de 10% par rapport au Niveau Initial de l'Indice. Les conditions d'échéance anticipée ne sont donc pas réalisées. La durée de la formule sera donc de **8 ans et 4 jours**.

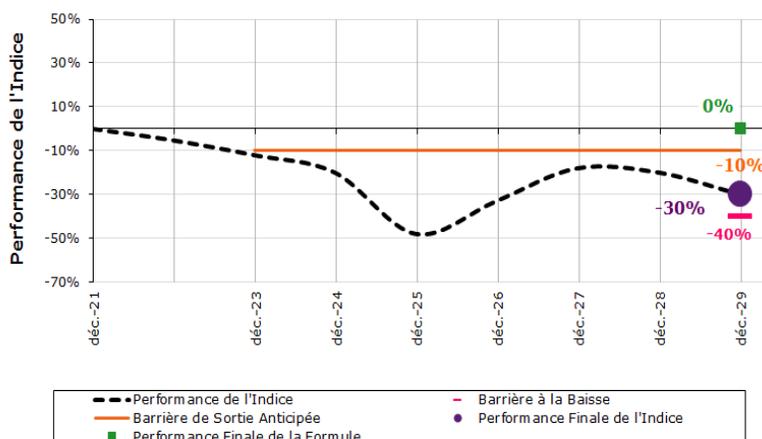
À la Date de Constatation Finale, la performance de l'Indice est de -55%, soit une baisse supérieure à 40%. **L'investisseur subit donc une perte en capital**. Il peut récupérer à l'échéance maximum de la formule, le 20 décembre 2029, la Valeur Liquidative de Référence, **diminuée de la baisse de l'Indice**, à savoir 1000 euros - (55% x 1000 euros) = 450 euros. Il réalise donc une perte 550 euros, soit **un rendement annualisé de -9,49%**.

CONDITION D'ECHEANCE ANTICIPEE NON REALISEE

Scénario moyen

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
'16,17 et 20 décembre 2021	1044.08	
15 décembre 2023	918.79	-12%, l'indice est en baisse => la formule continue
13 décembre 2024	835.26	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
12 décembre 2025	542.92	-48%, l'indice est en baisse => la formule continue
11 décembre 2026	699.53	-33%, l'indice est en baisse => la formule continue
10 décembre 2027	856.15	-18%, l'indice est en baisse => la formule continue
15 décembre 2028	835.26	-20%, l'indice est en baisse => la formule continue
14 décembre 2029	730.86	-30%

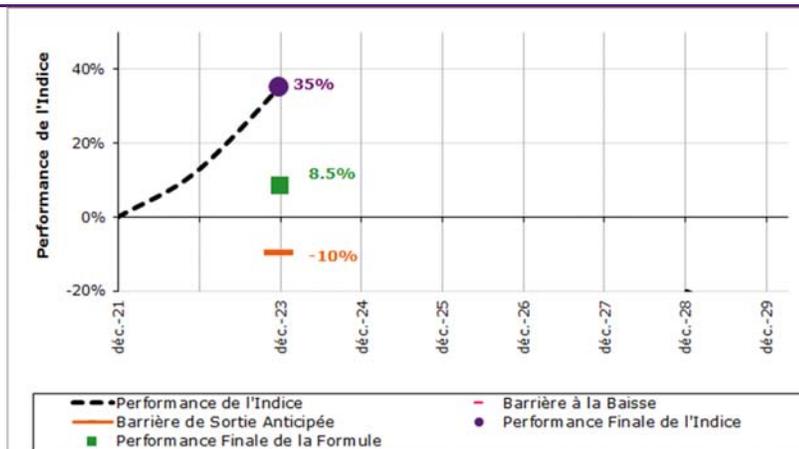
=> Performance de la Formule = 0% grâce à la protection du capital (soit un TRA de 0%)



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice à toutes les Dates de Constatation Intermédiaires a baissé de plus de 10% par rapport au Niveau Initial de l'Indice. Les conditions d'échéance Anticipée ne sont donc pas réalisées. La durée de la formule sera donc de **8 ans et 4 jours**.

À la Date de Constatation Finale, la performance de l'Indice est de -30%, soit une baisse inférieure à 40%. L'investisseur peut récupérer à l'échéance maximum de la formule, le 20 décembre 2029, la Valeur Liquidative de Référence, soit **un rendement annualisé de 0%**.

Dates de Constatation	Niveau de l'Indice	Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
'16,17 et 20 décembre 2021	1044.08	
15 décembre 2023	1409.51	35%, l'indice est en hausse => la formule s'arrête
=> Performance de la Formule = 8,5 % grâce à l'échéance anticipée (soit un TRA de 4,13%)		



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice à la Première Date de Constatation Intermédiaire n'a pas baissé de plus de 10% par rapport au Niveau Initial de l'Indice. La condition d'échéance anticipée est donc réalisée. La durée de la formule sera donc de **2 ans et 5 jours**.

L'investisseur peut récupérer à la Première Date d'Échéance Anticipée de la formule, le 21 décembre 2023, la Valeur Liquidative de Référence, **majorée de 8,5% (bien que la performance de l'Indice soit égale à 35%)**, à savoir 1000 euros + (8,5% x 1000 euros) = 1085 euros. Il réalise donc un gain de 85 euros, soit un **rendement annualisé de 4,13%**.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,5%
Frais de sortie à compter du 15 décembre 2021 après 12h30	4%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou qu'il ne vous soit restitué, à votre demande, avant l'échéance de la formule ⁽⁴⁾ . Dans certains cas, le montant effectivement prélevé peut être moindre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2,5 %
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Frais courants : Le taux des frais courants indiqué correspond au taux maximum que le fonds supportera.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet

www.placementsgestionprivee.banquepopulaire.fr et www.caisse-epargne.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – 75648 PARIS Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante ClientServicingAM@natixis.com.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur le site internet <http://www.caisse-epargne.fr> et <http://www.placementsgestionprivee.banquepopulaire.fr>
- La commercialisation de ce Fonds est ouverte du **15 juillet 2021 au 15 décembre 2021 avant 12h30**. Après cette date, les nouvelles souscriptions du public ne seront pas autorisées.
- **Fiscalité** : Les plus-values et revenus éventuels afférents à cet investissement peuvent être soumis à taxation, selon la réglementation du pays de résidence fiscale de l'investisseur. Il est conseillé aux investisseurs de se renseigner auprès de leur conseiller.

La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 juin 2021.